

LBO : Licenciements Bien Organisés au nom du profit

LBO (Leverage Buy Out ou Capital Transmission)

Opération financière spéculative par laquelle une société d'investissement associée à des cadres dirigeants acquiert une entreprise par un emprunt qui sera remboursé par l'entreprise, le plus souvent par liquidation de l'actif dont l'entreprise est propriétaire.

Spécificités de l'opération

- un investissement sur fonds propres minimal, l'opération étant principalement réalisée par l'emprunt dont la charge pèse sur l'entreprise-cible ;
- une rentabilité maximale à court terme grâce à la cession des actifs de l'entreprise (fréquemment destinés à rembourser l'emprunt), à la compression des coûts et des investissements.

Les LBO concernent aujourd'hui plus d'un million de salariés en France, tous types d'activités, travaillant en entreprises non cotées sur le marché financier. Contrairement au capitalisme d'antan, dans lequel les actionnaires cherchaient un revenu régulier, pérenne à terme, le capitalisme financier recourant au LBO acquiert une cible pour la revendre à bref délai, afin de réaliser toute plus-value (immobilière, mobilière) évaluée au prix du marché.



www.collectif-lbo.org

Simple marchandise aussi fluide que le capital et bientôt le travail, l'entreprise finance elle-même son rachat par ses nouveaux actionnaires, lesquels escomptent une rentabilité financière intense sur le court terme (25 % sur le capital investi minimum), la suppression des investissements pouvant conduire à moyen terme à la liquidation de la cible. Pour revendre au meilleur prix, les résultats de l'entreprise se doivent d'être améliorés, ce à quoi les gentils salariés (que l'on ne tiendra pas informés des buts véritables de l'opération) travailleront avec d'autant plus d'empressement que leurs managers seront virulents.

Conséquences directes

- pertes d'emplois immédiates ; pression à la baisse sur les salaires ;
 - risques aggravés en matière d'hygiène et de sécurité ;
 - pression exercée sur les fournisseurs, afin de réduire les coûts ;
 - libertés syndicales, d'expression et d'information bafouées ;
 - coût élevé pour les organismes versant des prestations sociales ;
- Le tout pour une entreprise pouvant être condamnée à terme. Elle n'est pas belle la vie ?

Projection-débat, le samedi 23 janvier 2010, 15 h 30

Bibliothèque La Rue,

avec Jean-Luc (Collectif LBO) et Dominique (Collectif LBO et SIPM-CNT)

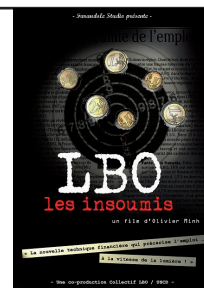
10, rue Robert Planquette 75018 PARIS, Métro Blanche (ligne 2) ou Abbesses (ligne 12)

LBO les insoumis, un documentaire d'Olivier Minh

« La nouvelle technique financière qui précarise l'emploi à la vitesse de la lumière ».

Le rachat-vente d'entreprises (LBO) est une technique très en vogue aujourd'hui chez les fonds d'investissement qui disposent de moyens considérables. L'obligation de rentabilité extrême qui est imposée à ces sociétés rachetées rend les conditions de travail insoutenables pour leurs salariés.

Face à l'immense puissance de la finance internationale, le combat des salariés victimes de LBO semble perdu d'avance. Pourtant certains d'entre eux résistent de fort belle manière... et la mobilisation semble gagner du terrain.



Vous avez aimé la crise économique et financière mondiale ? Vous adorerez la BOMBE du LBO !

En France, ce sont plus de 30 milliards d'euros qui n'attendent que l'étincelle de mise à feu pour exploser, non seulement à la figure des financiers terroristes, mais aussi à celles de millions de salariés, citoyens et contribuables de notre pays.

Les fonds d'investissement ont emprunté des sommes faramineuses aux banques pour élaborer, en toute complexité avec elles, des montages d'endettement complexes astucieusement présentés comme la garantie du financement de la croissance des PME.

Au point que gouvernements, patronat, et même certaines organisations syndicales se félicitent de l'instauration d'un système pérenne de financement des entreprises par le capital-investissement.

Mais des voix s'élèvent, de plus en plus nombreuses, en France avec le *Collectif LBO*, dans le Monde avec l'*IUF* notamment, contre ce système de casino géant qui produit des dégâts sociaux, économiques et environnementaux considérables, sur toute la planète.

Les responsables sont connus, bien qu'ils se cachent derrière des réglementations favorables et des hommes de paille à leur solde.

Oui, les fonds d'investissement sont directement responsables des politiques économiques menées dans des milliers d'entreprises !

Oui, les gérants de ces fonds sont socialement responsables des plans de licenciements !

Il est toujours plus facile d'accuser des cadres dirigeants opérationnels, que de s'attaquer aux actionnaires...

...surtout lorsque l'*AFIC*, l'organisation professionnelle qui représente les investisseurs en capital, se dote d'une Charte de bonne conduite qui escamote toute velléité de critique à l'égard des dirigeants des fonds d'investissement et fait paraître les vautours de la finance comme de gentils moineaux respectueux des lois au service de la collectivité.

Mais lorsque les salariés, les citoyens, les contribuables, amenés à payer les conséquences collectives de pratiques individuelles élitistes, prendront conscience de la véritable nature des responsables, même l'*Autorité des Marchés Financiers* ne sera plus à même de les protéger de la vindicte populaire !

Certains ont déjà compris que la période n'est plus la lutte contre un patron, parfois lui-même contraint à un système qui le dépasse, mais de s'attaquer enfin au véritable fléau qui gangrène notre économie : les actionnaires professionnels du capital-investissement.

Les financiers doivent payer leur crise, pas les salariés !

Paris, le 23 septembre 2009.